Nations Unies S/PV.6517



Conseil de sécurité

Soixante-sixième année

Provisoire

6517e séance

Mercredi 20 avril 2011, à 10 heures
New York

Président :	M. Osorio	(Colombie)
Membres :	Afrique du Sud	M. Mashabane
	Allemagne	M. Wittig
	Bosnie-Herzégovine	M. Barbalić
	Brésil	Mme Viotti
	Chine	M. Wang Min
	États-Unis d'Amérique	Mme Rice
	Fédération de Russie	M. Pankin
	France	M. Araud
	Gabon	M. Onanga Ndiaye
	Inde	M. Manjeev Singh Puri
	Liban	M. Salam
	Nigéria	M. Amieyeofori
	Portugal	M. Vaz Patto
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Parham

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan (S/2011/239)

11-30507 (F)





La séance est ouverte à 10 h 15.

Journée de la langue chinoise

Le Président (parle en chinois) : Étant donné qu'aujourd'hui, c'est la Journée de la langue chinoise, je voudrais présenter mes félicitations à la délégation chinoise.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan (S/2011/239)

Le Président (*parle en espagnol*) : En vertu de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j'invite le représentant du Soudan à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j'invite M. Atul Khare, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2011/239, qui contient le rapport du Secrétaire général sur le Soudan.

Je donne maintenant la parole à M. Atul Khare.

M. Khare (*parle en chinois*) : Aujourd'hui, c'est la Journée de la langue chinoise. Je voudrais tout d'abord féliciter le Représentant permanent adjoint de la Mission chinoise auprès de l'Organisation des Nations Unies, M. Wang Min, et présenter mes meilleurs vœux à tous les locuteurs chinois.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Merci, Monsieur le Président, de cette occasion qui m'est offerte de faire au Conseil de sécurité le point sur la situation au Soudan. Le Conseil est saisi du dernier rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) (S/2011/239), qui donne un aperçu des activités menées par la Mission jusqu'au 1er avril et présente des recommandations en vue de la prorogation du mandat de la MINUS, qui vient à expiration le 30 avril 2011.

Dans mon intervention aujourd'hui, je parlerai d'abord des faits nouveaux survenus au Soudan, ensuite, je ferai le point des négociations sur les dispositions postréférendaires et des questions en suspens concernant l'Accord de paix global, avant d'attirer l'attention sur certaines questions clefs liées à la planification d'une mission de suivi des Nations Unies au Sud-Soudan.

Au cours de la période considérée, le bon déroulement du référendum sur l'autodétermination du Sud-Soudan a été un accomplissement historique. Il témoigne de l'attachement que les parties à l'Accord de paix global ont pour la paix et du courage de S. E. le Président Al-Bashir et de S. E. le Premier Vice-Président Kiir. Les parties à l'Accord de paix global se sont donné beaucoup de mal pour que le référendum se déroule dans l'ordre, dans le calme et dans les délais prévus, et pour que le résultat traduise clairement la volonté du peuple du Sud-Soudan et soit accepté par tous.

Le référendum a également montré que, lorsqu'elle bénéficie du soutien cohérent et concerté de la communauté internationale, l'action menée par l'ONU au service de la paix et de la sécurité peut être efficace. L'aide logistique et technique fournie par la MINUS et l'appui financier apporté par les partenaires internationaux ont été indispensables, tout comme l'ont été le travail de facilitation politique effectué par le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Menkerios, et l'activité inlassable déployée par les membres du personnel de l'ONU.

En dépit de ces progrès, il reste plusieurs défis à relever. Plusieurs questions essentielles de l'Accord de paix global n'ont pas été réglées ou l'ont été de manière incomplète. Si elles ne sont pas résolues efficacement, elles pourraient rapidement saper les progrès accomplis et ranimer le conflit entre les parties.

Après le référendum, les tensions se sont intensifiées dans le Sud. En particulier, les hostilités entre l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS) et plusieurs insurgés et milices ont repris, faisant peser une grave menace sur les civils dans les États du Jonglei, du Haut-Nil et de l'Unité.

La situation dans l'Abyei est restée instable tout au long de la période considérée. Le fait que les parties n'arrivent toujours pas à progresser sur la voie du règlement du statut futur de l'Abyei a attisé le

mécontentement et renforcé la position des éléments durs au sein des communautés Misseriya et Ngok Dinka, ce qui a contribué à la poursuite de la violence. Il n'y a pas eu de montée significative de violence depuis le début de mars, et les accords de Kadugli ont permis de maîtriser la situation, même si leur mise en œuvre intégrale pose toujours problème.

Face à toutes ces situations, la Mission a intensifié son action de médiation politique et a renforcé sa présence militaire. Toutefois, l'accès à ces zones lui ayant été refusé, la capacité de la MINUS de patrouiller des zones de conflit comme l'Abyei, le Jonglei et le Haut-Nil et de décourager les menaces visant les civils a été gravement compromise.

La plupart des patrouilles de la MINUS effectuées dans la zone de la Mission ne se sont heurtées à aucune restriction délibérée de leur liberté de mouvement. Toutefois, comme je l'ai déjà dit, cela n'a pas été le cas dans l'Abyei, le Jonglei et le Haut-Nil, où cette tendance positive a été inversée. Sur les 221 patrouilles effectuées dans l'Abyei au cours de la période considérée, au moins 33 – soit environ 15 % – ont dû rebrousser chemin, tout particulièrement en mars, lorsque 21 – soit 26 % – des 82 patrouilles de la MINUS se sont vu refuser l'accès à la région. Qui plus est, depuis janvier, les patrouilles de la MINUS n'ont jamais pu, malgré des tentatives répétées, se rendre sur les lieux des combats, notamment à Makir Abior, Noong, Todach et Tajalei. Elles ont aussi été fréquemment soumises à des harcèlements, dernièrement à Diffra le 18 avril, ce qui les a empêchées d'atteindre leurs objectifs initiaux. La MINUS a également été la cible de manifestations d'hostilité ouvertes, notamment à Goli, Diffra, Shegei et Um Khaer.

En mars, l'Armée populaire de libération du Soudan a demandé à la MINUS de ne pas entrer dans les comtés dans lesquels elle menait des opérations contre les milices armées dans les États du Haut-Nil et du Jonglei. Bien que cette restriction ait été levée à la fin du mois, elle a néanmoins gravement nui à la capacité de la MINUS d'évaluer la situation militaire et humanitaire dans ces États et empêché les organismes humanitaires d'avoir accès aux populations civiles touchées. Depuis la levée des restrictions, la MINUS et l'équipe de pays des Nations Unies ont pu mener des missions de vérification et d'évaluation pour soulager les souffrances des civils et répondre aux préoccupations en matière de sécurité.

Pour contrer ces restrictions, la MINUS a établi des contacts avec les deux gouvernements et leur commandement militaire. La question a été portée à l'attention des commissions militaires mixtes de la région et de la Commission mixte de surveillance du cessez-le-feu, et elle a également été abordée au sein de la Commission politique du cessez-le-feu. Dans l'Abyei, le Comité permanent a également abordé la question, et il a été décidé que la MINUS aurait un accès sans entrave à l'ensemble de la région. Cette décision a dans une certaine mesure amélioré la mobilité de la Mission, mais les restrictions continuent de poser problème.

Nous sommes satisfaits de la coopération établie entre le Parti du Congrès national et le Mouvement populaire de libération du Soudan (SPLM), mais nous demeurons préoccupés par la lenteur des progrès sur les questions en suspens concernant l'Accord de paix global, notamment la démarcation de la frontière, l'Abyei, les consultations populaires, l'intégration des membres de la SPLA originaires du Nord dans les Forces armées soudanaises et les négociations postréférendaires.

Le cycle de négociations qui a eu lieu du 9 au 11 avril à Addis-Abeba ont abouti à un accord préconisant une approche commune de la gestion de la dette en prévision de la rencontre du week-end dernier avec la Banque mondiale, mais un certain nombre de questions économiques restent en suspens, notamment la propriété des oléoducs et les accords financiers provisoires pour le partage des recettes pétrolières. De même, des progrès ont été accomplis s'agissant de la gestion commune de la frontière; un mécanisme conjoint de commandement a notamment été créé pour veiller à la mise en œuvre des dispositions de sécurité postréférendaires et à la rédaction d'un document commun concernant la sécurité à la frontière, mais les positions des parties demeurent divergentes quant à la nécessité de faire participer une tierce partie.

À cet égard, nous sommes profondément préoccupés par le manque de progrès dans la recherche d'une solution à la crise dans l'Abyei. Si le SPLM insiste pour que soit conclu un accord sur la base du Protocole à l'Accord de paix global relatif à l'Abyei et de l'arrêt de la Cour permanente d'arbitrage, le Parti du Congrès national a souligné qu'il importait que les Misseriya participent à un éventuel référendum sur un pied d'égalité. L'Abyei demeure une question explosive susceptible de s'envenimer et de nuire aux relations entre le Nord et le Sud. À cet égard, la

MINUS a enregistré une forte augmentation des effectifs militaires des deux camps dans la région. Nous sommes également préoccupés par le fait qu'en raison de l'obstruction constante faite aux migrations dans le couloir central, un conflit lié aux migrations puisse éclater.

Du fait de ces désaccords, il est possible que les questions résiduelles concernant la mise en œuvre de l'Accord de paix global ne soient pas réglées ou que les négociations postréférendaires ne soient pas conclues le 9 juillet. Les consultations populaires dans l'État du Nil Bleu ont pris du retard et elles n'ont pas commencé dans le Kordofan méridional car elles dépendent de la tenue des élections au niveau de l'État. Par ailleurs, la démarcation physique de la frontière n'a pas encore commencé, et la question de l'intégration des effectifs de la SPLA dans les deux régions n'a pas été réglée, ce qui crée une menace potentielle à la sécurité. Nous estimons que la participation d'une tierce partie demeurera nécessaire pour que l'Accord de paix global soit mené à bonne fin et pour continuer à prêter un concours au Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine dans ses efforts visant à négocier un ensemble de mesures postréférendaires.

Les consultations populaires dans les États du Nil Bleu et du Kordofan méridional sont indispensables au développement de relations pacifiques entre le Nord et le Sud et à l'adaptation du Nord à la situation issue de l'Accord de paix global. Il est essentiel que les parties assurent la crédibilité des consultations populaires organisées dans les États du Nil Bleu et du Kordofan méridional et qu'elles s'engagent à mettre en place les mécanismes nécessaires pour en appliquer les résultats au-delà la période intérimaire prévue par l'Accord de paix global.

Nous sommes préoccupés par les risques liés à l'intégration des éléments de la SPLA originaires du Nil Bleu et du Kordofan méridional dans les Forces armées soudanaises, notamment dans l'attente de la progression du processus de consultations populaires. Ces soldats, qui se trouvent à la frontière avec les États de l'Unité et du Haut-Nil, insistent pour que leurs exigences politiques soient satisfaites dans le cadre des consultations populaires, et ils en attendent le résultat et la mise en œuvre avant de conclure un accord formel concernant leur intégration.

D'autre part, les prochaines élections dans le Kordofan méridional, qui doivent commencer le 2 mai, sont importantes pour les deux parties, et l'escalade de la violence est pour nous une source de vive préoccupation. Le partenariat entre le Parti du Congrès national et le SPLM a été un facteur de stabilisation au cours des deux dernières années mais, sachant que l'élection influera sur l'équilibre des pouvoirs politiques dans le Kordofan méridional, la rhétorique de la campagne électorale est de plus en plus agressive. Ainsi, le 13 avril, quatre villages à majorité Nouba de la localité d'Al-Rashad, à 200 kilomètres au nord-est de Kadugli, ont été la cible d'actes de violence, qui ont fait 19 morts, dont 3 enfants, 4 femmes et 12 hommes, et 29 blessés, dont 3 femmes.

Les hostilités entre la SPLA et les insurgés font peser une grave menace sur les civils dans les États du Jonglei, du Haut-Nil et de l'Unité. De nombreux problèmes sont ici en jeu : premièrement, des officiers de haut rang mécontents de la SPLA qui ne s'entendent pas avec les dirigeants du SPLM; deuxièmement, les dirigeants des milices du Sud – notamment les milices Murle et Shilluk – dont les exigences locales n'ont pas été satisfaites; et enfin, les Sud-Soudanais qui ont combattu au sein des Forces armées soudanaises mais qui veulent être intégrés à la SPLA. Le Gouvernement du Sud-Soudan devra prendre des mesures concrètes pour remédier aux tensions ethniques, à la mauvaise gestion, à la marginalisation politique et sociale, et favoriser le développement économique et la gouvernance, notamment au sein des institutions chargées du maintien de l'ordre.

L'équipe de planification technique et opérationnelle intégrée des Nations Unies a terminé son rapport, qui est en ce moment examiné au Siège. Dans le cadre du processus de planification, la Cellule de mission intégrée ne relâche pas ses efforts pour veiller à ce que le Département des opérations de maintien de la paix soit pleinement conscient des besoins et des objectifs des autres départements, fonds, institutions et programmes pendant la période qui suivra le 9 juillet.

Ces travaux ont débouché sur la mise au point d'un vaste concept d'opérations, d'un concept destiné aux composantes militaire et de police, et d'un projet initial de concept d'appui aux missions. Ces concepts ont été consignés dans un document qui sera examiné par le Comité des politiques, présidé par le Secrétaire général, lorsqu'il se réunira aux alentours du 26 avril. Les recommandations du Secrétaire général seront ensuite mises en relief dans un rapport spécial qui sera présenté à la mi-mai au Conseil pour examen.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Khare de son exposé.

Je donne maintenant la parole au Représentant permanent du Soudan.

M. Osman (Soudan) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je tiens d'emblée à vous féliciter vivement de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je vous remercie de continuer d'assurer la coordination des efforts durant le mandat de la Colombie au Conseil.

Nous sommes tous conscients de l'importance que revêtent les présentes délibérations, en particulier pour le Soudan. Le rapport du Secrétaire général (S/2011/239) dont est saisi le Conseil de sécurité est notamment l'avant-dernier rapport portant sur la mise en œuvre de l'Accord de paix global et le mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS). La période intérimaire s'achèvera dans tout juste un peu plus de deux mois. Les semaines à venir sont donc les plus décisives, les plus cruciales et les plus délicates qui soient pour les parties à l'Accord de paix global. Toutes deux vont devoir redoubler d'efforts pour trouver des accords politiques sur les questions en suspens, afin de réaliser l'objectif premier de l'Accord de paix global, à savoir l'instauration d'une paix et d'une sécurité durables aussi bien dans le Nord que dans le Sud.

Le rapport du Secrétaire général met en lumière les nombreux faits nouveaux intervenus sur le plan politique au cours de la période à l'examen. Le plus important d'entre eux a été la tenue du référendum dans des conditions sûres, régulières et transparentes, comme l'a indiqué au Conseil M. Benjamin Mkapa, Chef du Groupe des Nations Unies chargé d'observer le référendum. Toutefois, le référendum n'est pas une fin en soi. Nous en sommes au stade où il faut achever la mise en œuvre de l'Accord de paix global, pas simplement en réglant les problèmes en suspens mais également en prenant des dispositions pour améliorer l'intégration entre le Nord et le Sud après la séparation.

Notre souhait, dans le Nord, de favoriser des relations fraternelles, en particulier avec le nouvel État du Sud, a été illustré par la déclaration historique qu'a prononcée notre président pendant la visite qu'il a effectuée à Djouba avant le référendum, ainsi que par sa déclaration devant le Gouvernement au moment de l'approbation du référendum. Une fois encore, je tiens à souligner ici que les principes et les lignes directrices fixés par le Président soudanais constituent à la fois notre plan d'action et notre stratégie en ce qui concerne les arrangements postréférendaires, notamment s'agissant des questions relatives à la citoyenneté, à la dette, aux biens, à l'eau, aux instruments internationaux, à la sécurité, aux accords économiques, à la démarcation de la frontière et à la situation dans l'Abyei – et ce, malgré le caractère épineux de ces questions et le temps qu'il faut y consacrer. Nous avons indiqué à maintes reprises devant le Conseil que nous sommes plus que prêts à fournir une aide au nouvel État du Sud, car nous savons que la sécurité dans cette région est synonyme de sécurité pour le Nord.

Dans sa partie consacrée à l'Abyei, le rapport du Secrétaire général revient sur nombre des faits nouveaux intervenus dans la région au cours de la période à l'examen. Le paragraphe 17 mentionne l'accord signé le 13 janvier à Kadugli entre les tribus Misseriya et Ngok Dinka, ainsi que celui du 17 janvier entre les Ministres de l'intérieur des deux parties à l'Accord de paix global. Ces accords prévoient des arrangements pour trouver une solution au différend. Ces arrangements, s'ils sont avalisés par les deux parties, mettront fin au conflit. Les accords prévoient en outre le déploiement de deux bataillons supplémentaires des unités mixtes intégrées et le retrait des unités de police affiliées au Sud. Toutefois, des affrontements ont une nouvelle fois éclaté, lorsque des membres de la tribu des Misseriya se sont vu refuser le droit de conduire leurs troupeaux à des points d'eau.

Cela dit, il n'est personne pour prétendre que le règlement des questions et des problèmes de sécurité remplacera un accord politique global sur l'Abyei. Comme le Conseil le sait, le Gouvernement soudanais continue d'envisager d'un œil favorable les propositions sur la situation et le statut de l'Abyei avancées par les facilitateurs et les médiateurs, qui représentent les membres du Conseil. Je veux parler entre autres des propositions-cadres présentées par M. Thabo Mbeki, Chef du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine. Toutefois, ces propositions n'ont trouvé aucun écho dans l'autre camp, qui les a rejetées. Compte tenu de la souplesse dont nous, le Nord, avons fait montre, nous en appelons aujourd'hui au Conseil pour régler la question de l'Abyei. Nous demandons que l'autre partie se montre souple et prenne elle aussi des mesures, afin d'aider les facilitateurs et les médiateurs à régler ce problème. Nous tenons à souligner que nous sommes prêts à faire preuve de la souplesse nécessaire, compte

tenu des conditions dans la région, pour parvenir à un règlement définitif du problème de l'Abyei.

Nous avons poursuivi les préparatifs des élections législatives qui doivent se tenir dans l'État du Kordofan méridional. Ces élections s'inscrivent dans le cadre des consultations populaires prévues par l'Accord de paix global. Les préparatifs ont débuté avec l'inscription des électeurs sur listes électorales et la publication des listes de candidats à l'élection au Conseil législatif. Je tiens à insister sur le fait que nous sommes déterminés, dans le Nord, à faire avancer le processus et à poursuivre ces préparatifs. Je tiens à assurer le Conseil que les élections auront bien lieu du 2 au 4 mai, comme prévu. Elles marqueront une étape importante vers l'achèvement des consultations populaires. Nous tiendrons le Conseil informé de l'évolution du processus le moment venu. Je tiens également à donner au Conseil l'assurance que les deux parties prennent part aux consultations populaires.

Notre ami Atul Khare a, au cours de son exposé, mentionné des heurts dans certaines zones du Kordofan méridional. Je tiens à préciser que l'on pourrait observer ce type d'incident n'importe où dans le monde, dans le cadre d'une campagne électorale entre deux partis, et qu'il ne s'agit pas d'une tactique visant à raviver les hostilités. Les heurts qui ont éclaté ont été contenus immédiatement.

Après les élections au Conseil législatif dans le Kordofan méridional, nous lancerons des consultations publiques pour connaître l'opinion de la population sur les services fournis par l'État. Des consultations du même genre ont déjà eu lieu dans l'État du Nil Bleu, où le processus est un peu plus avancé que dans le Kordofan méridional. Globalement, les consultations populaires dans les deux États se déroulent de manière objective, sans rencontrer de difficulté majeure.

Comme le souligne le paragraphe 42 du rapport du Secrétaire général, la présence de l'Armée populaire de libération du Soudan (SPLA) dans les États du Kordofan méridional et du Nil Bleu est un problème qu'il convient d'examiner et de régler conformément à l'Accord de paix global, à savoir que ces forces doivent se retirer. Je tiens à expliquer clairement au Conseil que ce qui pose problème est le fait que la SPLA ne s'est toujours pas retirée du Kordofan méridional et du Nil Bleu, ce qui pourrait avoir une influence négative sur les consultations populaires. Nous demandons donc au Conseil d'envoyer un message fort à cet égard. Nous ne demandons pas une condamnation, mais espérons que le Conseil de sécurité encouragera la SPLA à mettre en œuvre l'Accord de paix global, en particulier s'agissant de ce point précis.

Je rappelle que l'Armée soudanaise a mis en œuvre tous les volets de l'Accord de paix global en retirant du Sud-Soudan l'intégralité de ses unités ainsi que les unités mixtes intégrées. Le taux de redéploiement des soldats de la SPLA stationnés dans le Nord se maintient, lui, à 37 %. Selon le rapport du Secrétaire général, cet aspect doit être abordé par le Conseil, car ces questions sont interdépendantes.

S'agissant des faits nouveaux intervenus sur le plan de la sécurité dans le Sud-Soudan, le rapport dont le Conseil est saisi et l'exposé présenté par M. Atul Khare brossent un tableau très sombre de la situation au Sud-Soudan. Elle peut être résumée comme suit : les unités rebelles sont trop nombreuses. Je pourrais les comparer à une amibe, le genre de créature qui ne cesse de croître. Chaque jour, nous avons vent d'un nouveau bataillon de déserteurs qui prennent les armes contre l'État. J'ai moi-même attiré l'attention sur ce phénomène il y a un mois, au cours d'une séance du Conseil à laquelle participait M. Pagan Amum. Mais, M. Amum n'a pas apprécié mes propos. Je ne pense pas qu'une telle approche soit la bonne pour régler ces problèmes.

Nous accueillons avec satisfaction le rôle joué par l'ONU et par la MINUS. Nous les remercions d'avoir décrit les problèmes en s'appuyant sur des informations dignes de foi et d'avoir mis en lumière les difficultés auxquelles le Sud-Soudan est en proie. L'objectif est que ce nouvel État soit stable, sûr et mérite l'appui international, notamment en matière de développement. Ce qui était autrefois une organisation militaire élitiste doit se préparer à devenir un État dans lequel tous les partis politiques du Sud-Soudan sont représentés sans exclusive. Les unités en question doivent être intégrées et bien accueillies, au lieu d'être exclues, car leur exclusion signifierait l'échec de ce nouvel État avant même qu'il soit né.

Je ne tiens pas ces propos au Conseil en tant qu'opposant au Sud, mais en tant que citoyen soudanais qui espère sincèrement que le Nord et le Sud trouveront tous deux la stabilité et la sécurité. J'entends donc dépeindre la situation telle qu'elle est réellement et ainsi aider le Conseil à prendre la bonne décision.

Le fait que la SPLA ait empêché de nombreux éléments d'atteindre la région montre là encore que la SPLA est à la source de problèmes très importants. Elle empêche également la MINUS de s'acquitter de sa mission humanitaire et a fortiori de son mandat militaire.

Pour terminer, je voudrais rappeler ce que j'ai dit plus haut, à savoir qu'il s'agit d'un phénomène en plein essor. Outre George Athor, le général dissident, de nombreux autres ont fait défection et quitté la SPLA.

En ce qui concerne les recommandations relatives à l'avenir de la MINUS, son mandat expire avant le 9 juillet, date à laquelle s'achèvera la période intérimaire. Par conséquent, nous appuyons la prorogation technique et temporaire du mandat de la MINUS jusqu'au 9 juillet, proposée au paragraphe 111 du rapport.

Nous sommes résolus à intensifier nos consultations avec nos frères de la SPLA afin de régler toutes les questions en suspens, y compris la question du statut de l'Abyei. À ce stade, la communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité, doit renforcer la confiance entre les deux parties et appuyer les efforts qu'elles consentent pour régler ces questions. Nous sommes confiants que nos frères de la SPLA sauront comprendre les exigences de la période à venir et les énormes défis qui nous attendent. Ainsi, nous pourrons donner un exemple civilisé de deux pays voisins qui ont beaucoup en commun de par leur histoire et les liens de fraternité qui les unissent.

Le Président (*parle en espagnol*) : Il n'y a plus d'orateur inscrit sur ma liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 55.